



Règlement scolaire

(août 2018)

1. Les élèves témoignent du respect à toutes les personnes avec lesquelles ils entrent en contact.
2. Durant les récréations, les élèves ne quittent pas l'aire scolaire.
3. Les élèves quittent l'école dès la fin des cours.
4. Les élèves veillent à garder les locaux et le matériel en bon état. Tout dommage causé par un élève est réparé aux frais des parents ; le matériel scolaire perdu ou endommagé devra être remplacé également aux frais de l'élève.
5. Les élèves portent des pantoufles durant les leçons en classe. Les chaussures, ainsi que les vestes, bonnets, gants etc... sont rangés correctement dans les vestiaires.
6. Les élèves surveillent leur langage ; les mots grossiers ou vulgaires ne sont pas tolérés.
7. Chaque élève tient à jour son carnet de devoirs qui sera signé chaque semaine par ses parents.
8. Les téléphones portables et autres appareils électroniques en fonction ne sont pas autorisés dans le cadre scolaire et ne doivent pas être vus.
9. Chaque absence fait l'objet d'un billet d'excuse signé par les parents et remis à l'enseignant durant la semaine qui suit le retour en classe.
10. L'usage du tabac, de boissons énergisantes ou alcoolisées et de toute autre substance illicite est interdit.
11. Les chewing-gums ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire.
12. Les trottinettes, vélos, vélomoteurs, etc. doivent être correctement rangés aux endroits prévus **dès l'arrivée sur le lieu scolaire** et ne sont pas utilisés pendant les récréations. Les trottinettes ne sont pas admises dans le bus scolaire.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____